

2026/038

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2026-019

Date de la convocation : 19/02/2026

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 80

Conseillers représentés : 9

Le vingt-six février deux mille vingt-six, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Culturel Les Tourelles de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Désiré , 008 CARRE Joël , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 011 PERTUS Xavier , 012 RATAUX Frédéric , 013 LALONDE Loïc , 015 HERBINET Fabienne , 017 BESTEL Bernard , 021 LAURENT-CHAUVEY Pierre , 022 DESTENAY Roland , 024 DE POUILLY Jean , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 036 PIERSON Florent , 037 LEFORT Sylvie , 038 SEMBENI Anne (depuis 19:11:12) , 039 LAMBLLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 043 SEMBENI Peggy , 044 POUCEY Eric , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danielle , 052 LELOUP Nathalie , 054 FRAIPONT Anne , 055 VERNEL Martine , 056 DANNEAUX Dominique , 057 DEMISSY Pierre (depuis 19:23:26) , 058 RAULEY Olivier , 059 LECLERCQ Guy , 060 MANEAUX Christophe (depuis 19:23:33) , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 064 MALVAUX André , 068 HAULIN Bertrand , 069 ARNOULT Jean-Pol , 070 GROSSELIN Jacques , 073 BOXEBELD Pascal , 074 DUMANGE Dominique , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 080 LORFEUVRE Géraud , 081 ROBIN Dominique , 083 LEROY Yves , 084 FLEURY Vincent , 085 DEGLAIRE Thierry (depuis 19:29:56) , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude (depuis 19:28:35) , 104 BOLY Francis , 105 CARPENTIER Dominique , 111 Yann DUGARD (depuis 20 :11 :24), 112 FESTUOT Annie , 114 COSSON Geneviève , 117 LAMPSON Nadège , 120 PAYEN Françoise , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

Ont donné procuration : 009 HERBAY Christelle (à 006 NANJI Désiré) , 019 DEGUY Bernard (à 026 LOBIDEL Alain) , 023 GENTY Jean Charles (à 021 LAURENT-CHAUVEY Pierre) , 034 CANNAUX Francis (à 036 PIERSON Florent) , 066 OUDIN Denis (à 068 HAULIN Bertrand) , 067 ROUSSY Elise (à 059 LECLERCQ Guy) , 108 COURVOISIER Frédéric (à 040 MATHIAS Frédéric) , 115 MACHINET Jean Baptiste (à 114 COSSON Geneviève) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège) ,

Secrétaire de séance : M. Thierry MACHINET

OBJET : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA MAIRIE DE MONTHOIS POUR SON CABINET MEDICAL COMMUNAL POUR L'ANNEE 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5214-16 relatif aux fonds de concours entre un EPCI et ses communes membres,

Considérant que la commune de Monthois assure la gestion directe d'un cabinet médical communal,

.../...

Considérant que cet équipement constitue un service de proximité essentiel contribuant à l'accès aux soins pour l'ensemble du territoire intercommunal,

Considérant que la commune de Monthois est la seule commune du territoire de l'EPCI à porter et gérer un tel équipement,

Considérant que les charges de fonctionnement pour l'année 2026 sont estimées à 5 000 € ;

Vu l'avis favorable de la commission Services à la personne en date du 04/02/2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le conseil municipal, DÉCIDE 82 voix POUR, 4 voix CONTRE (024 DE POUILLY Jean , 029 SIGNORET Francis , 058 RAULET Olivier , 061 BOUILLEAUX Jean Pol), 2 ABSTNTIONS (056 DANNEAUX Dominique , 085 DEGLAIRE Thierry) et 1 PERSONNE NE PREND PAS PART AU VOTE (084 FLEURY Vincent) :

- **D'ATTRIBUER un fonds de concours destiné à contribuer au financement des dépenses de gestion du cabinet médical communal pour l'année 2026**
- **DE PRECISER que le montant du fonds de concours versé correspondra à 50 % des charges de fonctionnement, (frais de chauffage, électricité, eau, téléphonie, petits travaux....), effectivement constatées pour l'exercice budgétaire 2026**
- **D'AUTORISER M. le Président à signer tout document nécessaire.**

Le secrétaire de séance,

M. Thierry MACHINET



Le Président,


Benoît SINGLIT